



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 39562

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le développement de l'autisme dans notre société et sur la nécessité d'une reconnaissance officielle conformément aux critères de l'OMS afin de mobiliser la population et les pouvoirs publics. Une journée de sensibilisation avait été organisée le 2 avril dernier. Malgré les avancées récentes, il conviendrait que des actions soient développées tant au plan national qu'international pour 2009, afin de faire progresser l'efficacité de la lutte contre ce fléau. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Les recommandations pour la pratique professionnelle du diagnostic de l'autisme élaborées en 2005 par la Fédération française de psychiatrie en partenariat avec la Haute autorité de santé (HAS), soulignent l'importance d'utiliser pour le diagnostic nosologique de l'autisme la terminologie employée par la classification internationale des maladies (CIM 10). Cette classification produite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), intègre l'autisme parmi les troubles envahissants du développement et applique les critères diagnostiques de l'OMS. Cette position consensuelle des experts a été rappelée dans la publication du corpus de connaissances commun sur l'autisme, intitulé : « Autisme et autres troubles envahissants du développement - état des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale », disponible sur le site de la HAS depuis janvier 2010. La réalité d'une augmentation du nombre de cas ne peut ni être écartée, ni corroborée dans l'état actuel des connaissances. Ainsi, la HAS précise-t-elle que « le fait que les taux de prévalence de l'autisme et des troubles envahissants du développement (TED) soient plus élevés que dans le passé serait expliqué par le développement du concept de spectre de l'autisme, la modification des critères diagnostiques, une meilleure connaissance des troubles du spectre de l'autisme dans la population générale et par les professionnels, et le développement de services spécialisés. D'autres facteurs pourraient avoir contribué à cette tendance à la hausse. Ainsi, une augmentation de l'incidence des TED ne peut pas être éliminée à partir des données disponibles ».

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39562

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 209

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9169